

Femme de Gendarme qui veut le divorce

Par Daniela, le 04/03/2009 à 00:51

Bonjour,

Je suis une fille de 23 ans, marié depuis peu avec un Français de 40 ans de profession Gendarme. Mon époux et moi avons des problèmes car il a 3 enfants de son première mariage et malheureusement la situation entre eux et moi n'est pas la meilleur et je sens vraiment envie d'arrêter avec ça. Ce probleme touche gravement nôtre couple. A part ça il jette de façon injuste la culpabilité de tout ça sur moi.

Je voulais savoir quels sont mes droits si je divorce. D'abord je suis étranger et c'est grâce à lui que j'ai mes titres de séjour. Maintenant j'ai le dernier d'un un. Les seuls biens que nous avons ensemble c'est des meubles, car l'appartement c'est de la Gendarmerie. Je travaille très peu, car mon métier est artistique, est je trouve difficilement.

Conseillez moi s'il vous plaît. Je suis seule ici. Il connais très bien les lois et moi non.

Pourrais je toucher une petit pension si on se sépare?

J'ai des droits qui me protèges ou pas?

Merci